

Facture n° 202604-28385
Dossier n° 17_587

CASTRIES, 22 avril 2026

Affaire suivie par : François BOTTRAUD /SGT

SAS HECTARE
75 ZI Les Portes Domitiennees
RN 113
CS 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

Vos réf. : Affaire suivie par M. David BACCHINI

- MONARNAUD : LE BOIS DU CHÂTEAU
Création d'un lotissement objectif 37 lots et 1 macro lot
Situation n°5

Désignation	Prix.U HT(€)	Qté	Coef.	Montant HT(€)
Selon "Contrat cadre HECTARE pour : MISSION GEOMETRE, DE BUREAU D'ETUDES ET DE DIRECTION DES TRAVAUX la création d'un lotissement" du 06/05/2019				
A - Mission géomètre : 700 € H.T. / lot, soit pour les 38 lots prévus : 26600€ HT				
1) - Dépôt du Permis d'Aménager	50,00	38	1	1 900,00
2) - Obtention du Permis d'Aménager purgé du recours des tiers	50,00	38	1	1 900,00
3) - Démarrage des travaux, par tranche	600,00	38	1	22 800,00
Plan de vente et l'attestation de surface conformément à la loi SRU sont à la charge de l'acquéreur du lot. Leur montant est de 500 € HT et seront payés le jour de la signature de l'acte notarié. L'aménageur en garantit le paiement.				
B - Mission bureau d'études : 400 € H.T. / lot, soit pour les 38 lots prévus : 15200€ HT				
1) - Dépôt du Permis d'Aménager	50,00	38	1	1 900,00
2) - Obtention du Permis d'Aménager purgé du recours des tiers	50,00	38	1	1 900,00
3) - Recueil des offres et choix des entreprises	50,00	38	1	1 900,00
4) - Démarrage des travaux, par tranche	250,00	38	1	9 500,00
C - Direction de travaux : 600 € H.T. / lot, soit pour les 38 lots prévus : 22800€ HT				
1) - Au fur et à mesure de l'avancement des travaux	500,00	38	0,75	14 250,00
2) - Obtention du certificat de non contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité de la totalité des travaux par tranche	100,00	0	1	0,00

Bon pour accord Jérôme
28 AVR. 2026

Désignation	Prix.U HT(€)	Qté	Coef.	Montant HT(€)
Déduction situation n°1 du 04/05/2021	3 800,00	-1	1	-3 800,00
Déduction situation n°2 du 29/06/2023	5 700,00	-1	1	-5 700,00
Déduction situation n°3 du 24/07/2025	32 300,00	-1	1	-32 300,00
Déduction situation n°4 du 01/12/2025	9 500,00	-1	1	-9 500,00

Conditions de règlement : Règlement à l'ordre de : - le 22/05/2026

BBASS - 205 avenue des Gardians - 34160 CASTRIES

RIB : CL MONTPELLIER (03000) 30002 03040 0000071040U 03

IBAN FR63 3000 2030 4000 0007 1040 U03 - **BIC** : CRLYFRPP

TOTAL HT	4 750,00 €
TVA 20,00%	950,00 €
TOTAL TTC	5 700,00 €
MONTANT RÉGLÉ	0,00 €
NET À PAYER	5 700,00 €